



Donation anticipée de mon bien pour en éviter la perte

Par **yayazoe**, le 17/11/2013 à 13:01

BONJOUR merci de bien vouloir me renseigner.....je vais déposer un dossier de surendettement b d france. Mais je sais que l'on va me dire de vendre mon bien car j'ai refusé déjà 2 fois.....ma question est: puis-je faire donation de mon bien à mes enfants pour éviter cela .? Si oui puis-je le faire sans que mes enfants soient au courant car bien sûr ils ignorent ma situationun de mes enfants a le projet de racheter mon bien dans 4 ans en dédommageant les autres enfants cela sera-t-il possible à la suite de la donation? Ou puis-je faire donation qu'à un seul enfant? C'est compliqué mais je me suis battue contre vent et marée pour payer et sauver ce bien et élever seule 4 enfants et là je suis désespérée MERCI ET ACCEPTER MES RESPECTS TOURREL

Par **domat**, le 17/11/2013 à 16:54

bjr,

vous pensez bien que la solution un peu facile de la donation (ou de la vente) d'un bien à ses enfants pour en éviter la saisie, a été prévue de longue date dans les lois qui régissent notre vie (action paulienne du droit romain).

en effet en faisant cette donation vous vous appauvrissez volontairement au détriment de vos créanciers.

selon l'article 1167 du code civil le créancier peut demander la révocation des actes d'appauvrissement accomplis en fraude de ses droits par le débiteur insolvable.

donc je pense que votre solution est illégale au regard du droit civil.

si vous faites une donation, les donataires sont forcément au courant car ils doivent accepter la donation.

cdt

Par **yayazoe**, le 17/11/2013 à 18:24

merci infiniment et je m'en doutais quand vous allez dans les associations qui nous aident à faire les démarches c'est ce qu'on nous dit de fairegrave erreur cdt

Par **domat**, le **17/11/2013** à **18:59**

ça peut marcher si votre créancier ne bouge pas.

mais cela reste une opération risquée pour vous et le donataire.

d'ailleurs je ne suis pas certain qu'un notaire informé de votre situation, accepte de prêter son concours à l'acte de donation.

cdt